

Pour s'assurer une place dans l'histoire : Paul Sauvé et la lutte à la corruption (1959)

Alexandre Turgeon, candidat au doctorat en histoire

Université Laval

Alors qu'il est appelé à succéder à Maurice Duplessis, Paul Sauvé doit composer avec un héritage trouble, controversé, que lui a légué son prédécesseur, héritage entaché lourdement par maints scandales. D'autre part, il doit ménager la base électorale de l'Union nationale, fidèle à Maurice Duplessis. Tout cela en affrontant une opposition libérale farouche, ragaillardie, qui sent que son heure est arrivée. Les efforts déployés par son administration témoignent bien de cette situation pour le moins particulière, notamment en ce qui a trait à la lutte à la corruption. Ce combat de Paul Sauvé lui est très profitable sur le plan politique. Par les mesures mises en place, par les positions adoptées durant ces débats, Paul Sauvé s'affirme en tant que premier ministre et contribue par le fait même à la mythification de son administration. Ce faisant, il s'assure ainsi une place de choix dans l'histoire.

Lorsque Paul Sauvé devient premier ministre de la province de Québec, le 11 septembre 1959, de nombreux défis l'attendent. D'emblée, la tâche lui revient de succéder à Maurice Duplessis, lui qui avait dominé, voire écrasé de toute sa stature la scène politique québécoise des quinze dernières années. Paul Sauvé doit également composer d'une part avec un héritage trouble, controversé, que lui a légué son prédécesseur, héritage entaché lourdement par maints scandales. D'autre part, il doit ménager la base électorale de l'Union nationale, fidèle à Maurice Duplessis. Sans compter que Paul Sauvé fait face à une opposition libérale farouche, ragaillardie, qui redouble d'efforts et d'énergie. Cette opposition sent que son heure est enfin arrivée et est pressée d'en découdre avec le nouveau premier ministre.

En somme, Paul Sauvé doit être en mesure de s'affirmer face à ses adversaires, sans pour autant renier autant ses origines, ses racines. Les efforts déployés par son administration tiennent compte de cette réalité, en particulier en ce qui a trait à la lutte à la corruption. Des lois seront votées, diverses mesures seront mises en place, tandis que le discours des ténors de l'Union nationale sur la question, en particulier chez Paul Sauvé, s'en trouvera modifié sensiblement. Ces

efforts déployés ont été couronnés de succès. Pour bien l'illustrer, nous allons concentrer notre attention sur deux événements où ressortent avec clarté ces dynamiques, soit l'affaire impliquant l'Orateur de la Chambre et plus encore les suites du scandale de la Corporation du gaz naturel. À ces occasions, au gré d'un subtil calcul politique, Paul Sauvé s'affirme en tant que premier ministre et contribue par le fait même à la mythification de son administration. Ce faisant, il s'assure une place de choix dans l'histoire.

L'Orateur de la Chambre en conflit d'intérêts

Lorsque la 4^e session de la 25^e Législature s'ouvre, le 18 novembre 1959, l'Orateur de la Chambre, Maurice Tellier, est pris au cœur d'une controverse qui risque bien de l'emporter. Quelques semaines plus tôt, en septembre, les libéraux ont appris qu'il était l'un des directeurs de la compagnie LaSalle Equipment inc. qui se spécialise dans la vente de pelles mécaniques. Cette compagnie aurait vendu pour 102 833 \$ en équipement au gouvernement québécois, plaçant ainsi Maurice Tellier en flagrante situation de conflit d'intérêts. Devant les critiques, ce dernier quitte son poste au sein de la compagnie, mais cela ne satisfait point ses critiques. S'emparant de l'affaire, le chef du Parti libéral du Québec, Jean Lesage, avait réclamé sa démission dès le 27 septembre. L'affaire rebondit en Chambre, le 2 décembre 1959, lors de la deuxième lecture du bill [NDLR : on parle aujourd'hui de projet de loi] concernant l'Orateur [NDLR : aujourd'hui, il s'agit du président] de l'Assemblée législative, déposé par Georges-Émile Lapalme, chef de l'Opposition officielle. Ce bill prévoit que l'Orateur ne puisse plus avoir de capacités administratives au sein de compagnies traitant avec le gouvernement de la province.

Comme le bill le concerne directement, Maurice Tellier cède son siège à l'Orateur suppléant, Germain Caron, afin que celui-ci préside à sa place les discussions, décision saluée par Lapalme. Celui-ci rappelle à la Chambre que les règles actuelles font en sorte que les ministres de la Couronne ne peuvent siéger au conseil d'administration de compagnies qui font affaire avec le gouvernement. Cette décision s'appuie sur le principe qu'un homme ne peut et ne saurait servir deux maîtres, et qu'en toute circonstance, il doit servir la province. Là-dessus, Lapalme souligne que « [...] le personnage le plus important de la Chambre, c'est l'Orateur. [Son rôle] est au-dessus de celui des ministres. L'Orateur remplit une mission encore plus délicate, puisqu'il

doit rendre des décisions sur des questions présentées par le gouvernement ou par l'opposition. Aussi, il doit être au-dessus de tout soupçon et rigoureusement impartial, parce qu'il est tenu de rendre justice à tous les députés de la Chambre. L'Orateur a le pouvoir de déclarer hors d'ordre [NDLR: au sens d'irrégulières] des mesures qui sont présentées ou de faire expulser des députés. Il est presque souverain, et seule la Chambre entière pourrait se placer sur sa route, mais elle ne le fait pas, soucieuse de garder le prestige reconnu à celui qui occupe ce haut poste. »

Suivant le même principe que pour les ministres de la Couronne, il apparaît évident pour Georges-Émile Lapalme que l'Orateur doit être tenu aux mêmes règles de conduite, ce que la législation actuelle, inadéquate, ne requiert pas. Dans sa réponse, Paul Sauvé se démarque de Maurice Duplessis. Sans hésiter, son prédécesseur aurait balayé du revers de la main les arguments de son adversaire au nom de la solidarité ministérielle. Pour celle-ci, il se serait joué de Lapalme comme tant de fois il l'avait fait, par le passé. C'est tout le contraire qui se passe avec Sauvé. Non content d'appuyer la position du chef de l'Opposition officielle, le premier ministre en remet.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il abandonne son député, qu'il le livre aux loups de l'opposition. Au passage, Paul Sauvé ne manque pas de souligner que Maurice Tellier n'a techniquement commis aucune faute. Dans sa forme actuelle, le Règlement ne lui interdit pas de cumuler les fonctions, ce qui ne sera plus le cas dès lors que la loi sera approuvée à l'unanimité par les membres de la Chambre, sous les applaudissements combinés de la gauche et de la droite.

Le scandale de la Corporation du gaz naturel

Depuis que le quotidien *Le Devoir* a dévoilé au grand jour le scandale de la Corporation du gaz naturel, le 13 juin 1958, l'Union nationale est littéralement rongée par cette affaire. Sans perdre un seul instant, les libéraux s'emparent du dossier. Durant l'été 1958, le gouvernement de Maurice Duplessis passe de sombres heures, et tout indique que la session suivante, dont l'ouverture est prévue pour le 19 novembre, s'amorcera sous de bien sombres auspices pour les ministériels. C'est sans compter sur l'esprit retors de Maurice Duplessis, pour reprendre les

propres paroles de Georges-Émile Lapalme dans sa biographie. Il donne comme directive à tous les ministres éclaboussés par l'affaire de poursuivre chacun en libelle le journal *Le Devoir*. Cela fait, il déclare ensuite que l'affaire étant désormais *sub judice*, il n'est dès lors plus question d'aborder la question de quelque façon que ce soit en Chambre!

Ce n'est pas faute d'essayer. À plusieurs reprises au cours de la session 1959-1960, les oppositionnels évoquent l'affaire, tentent d'attirer les ministériels dans les mailles de leurs filets. À une occasion, ils semblent enfin être parvenus à leurs fins. Dans son adresse en réponse au discours du trône, le député libéral de Westmount-Saint-Georges, John Richard Hyde, revient sur l'affaire. Sans tarder, en l'absence momentanée de Paul Sauvé, le solliciteur général et ministre des Transports et des Communications, Antoine Rivard, soulève un point d'ordre [NDLR: rappel au règlement] auprès de l'Orateur afin de l'interrompre, un point d'ordre qui reste toutefois sans suite. De retour en Chambre, le 26 novembre 1959, le premier ministre cause tout un émoi en permettant le débat : « Si le député veut discuter les mérites de l'administration du gaz par la province ou par l'entreprise privée, il peut le faire. Si le député veut se demander s'il eût été préférable de conserver cet actif ou de le vendre, pas d'objection. S'il veut discuter du prix payé, prétendre que ce prix est trop élevé ou trop bas, ou que sais-je, il peut le faire. Il n'a pas le droit toutefois de discuter des choses qui sont pendantes devant les tribunaux ».

L'attitude de Paul Sauvé tranche radicalement avec celle de son prédécesseur. En effet, celui-ci n'avait jamais accepté que l'on ose seulement mentionner cette affaire en Chambre. Or, il ne faut pas oublier que Paul Sauvé est un fin stratège, un vieux loup de la politique qui a fait ses classes auprès de Maurice Duplessis, en face de Louis-Alexandre Taschereau, dans les années 1930. Certes, il a fait preuve d'ouverture en permettant le débat, sans manquer de le restreindre en imposant des balises bien précises à la discussion que nul ne saurait franchir impunément. Qui plus est, il a pris au dépourvu les libéraux en ouvrant subitement le débat, un instant à peine après qu'Antoine Rivard eut soulevé un point d'ordre. En fait, Paul Sauvé tend un piège aux membres de l'opposition dans lequel ils se précipitent tous, tête baissée, les uns après les autres.

Dans un premier temps, John Richard Hyde poursuit son adresse en réponse au discours du trône. Tout juste avant que la Chambre ne suspende ses travaux, il conclut son adresse en

proposant, fort de l'appui de Philippe Lalonde, député libéral de Montréal-Saint-Henri, un amendement selon lequel les membres de la Chambre regrettent que le gouvernement n'ait pas l'intention d'instaurer une enquête royale afin de tirer au clair les événements entourant la Corporation du gaz naturel. Soyons clair: il s'agit en fait d'une motion de non-confiance [NDLR: motion de censure] à l'endroit du gouvernement. À la reprise des travaux, à 20 heures, c'est au tour du député libéral de Saint-Maurice, René Hamel, de monter à l'offensive du château fort unioniste sur cette question. Paul Sauvé l'attend de pied ferme et n'hésite pas à le rappeler à l'ordre :

« **M. Hamel (Saint-Maurice):** [...] Il est important de savoir quel prix on a payé. Il y a de plus le rôle joué par certains personnages au cours de ces transactions. Il est généralement admis que la décence veut que personne ne doive être placé entre son intérêt et son devoir. C'est tellement sérieux qu'on a vu, en Colombie-Britannique, un ministre de la couronne...

L'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes): J'ai été très clair, cet après-midi et je crois que j'ai fait preuve de bonne foi. J'ai dit que je n'avais pas d'objection que l'opposition se demande si un tel réseau de gaz pourrait être plus avantageusement exploité par l'État ou par l'entreprise privée, s'il eût été plus opportun pour l'Hydro de le conserver ou si le prix versé était suffisant. »

Rien n'y fait. René Hamel persévère en traitant de l'affaire elle-même, débordant dès lors des balises prescrites au préalable par Paul Sauvé :

« **M. Hamel (Saint-Maurice):** Qu'on me nomme les ministres impliqués dans les procédures judiciaires. Je ne les nommerai pas ceux-là. Il y a des poursuites en libelle parce qu'un journal d'opinion, *Le Devoir*, a dit que ces ministres n'avaient pas agi décemment...

L'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le député s'obstine. Il veut répéter les accusations du *Devoir* qui ont provoqué les poursuites. Je répète que nous sommes prêts à discuter de la transaction dans les lignes que j'ai indiquées tout à l'heure, même si la Chambre a décidé, l'an dernier, que même ce point était hors d'ordre. Si le député s'obstine à passer par des chemins détournés, je vais demander à la Chambre de déclarer tout le débat hors d'ordre.

[...]

M. Hamel (Saint-Maurice): Je m'imaginai que le premier ministre discuterait cette question de façon sérieuse. Il prétend que je ne sais pas le prix payé pour le réseau de gaz de l'Hydro. Mais qui le sait? [...]

L'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes): [...] Dans ces conditions, je mets mon point d'ordre sur la motion elle-même et je vous demande de la déclarer hors d'ordre parce que la Chambre en a ainsi décidé l'an dernier. »

René Hamel termine son plaidoyer en appelant la Chambre, en appui à l'amendement proposé par John Richard Hyde, à tenir une enquête royale. En guise de réponse, Paul Sauvé est cinglant et s'amuse ferme à retourner le fer dans la plaie vive des libéraux dépités. « Avez-vous eu comme moi l'impression que l'on était désappointé que nous ne fassions pas d'objections à la discussion de la transaction proprement dite entre l'Hydro et la Compagnie du gaz naturel? », les relance-t-il, narquois. Il revient par la suite sur l'ouverture qu'il a faite afin de mieux s'en prendre aux libéraux : « Il (l'honorable M. Sauvé) rappelle l'offre faite à l'opposition en après-midi d'inscrire une motion au *Feuilleton* de la Chambre pour demander de façon précise toutes les informations dont elle a besoin sur la transaction de l'Hydro. Il ajoute qu'il est prêt à laisser la discussion se faire au grand jour, sur tous les points. Mais on refuse cette offre, dit-il. On préfère présenter une motion d'amendement à l'adresse, c'est-à-dire une motion de non-confiance, une motion de blâme, dans laquelle on réclame une enquête royale. »

Durant un discours qui dure près de trois quarts d'heure, selon le courriériste du journal *Le Temps*, très proche des intérêts de l'Union nationale, Paul Sauvé s'attaque à contrecarrer les uns après les autres les arguments de l'opposition, à laver l'honneur du gouvernement et à justifier en quoi la transaction s'est faite dans les règles de l'art, pour le plus grand bénéfice de la province. Il va plus loin encore, assurant que loin d'avoir des regrets, qu'il ne changerait « absolument rien de ce qui a été fait. Je demanderais à l'Hydro de continuer son développement hydroélectrique et je mettrais de côté le système du gaz naturel ».

Au terme de cet affrontement, Paul Sauvé l'emporte haut la main, alors que les libéraux en sortent amoindris, comme le souligne un journaliste du *Montreal Daily Star* : « From the discussion which followed it was obvious that the Liberals were unprepared, although Mr Hamel did not fare too badly under the circumstances. » Plus encore, les membres de la Tribune de la presse sont tout ébahis de l'ouverture professée par Paul Sauvé. Vincent Prince, de *La Presse*, parle d'un « important changement d'attitude », tandis que Pierre Laporte, du *Devoir*, fait référence à une « volte-face » de la part du gouvernement. Pourtant, le premier ministre n'a fait

preuve d'ouverture qu'en apparence pour mieux tendre un piège aux libéraux, qui s'y sont engouffrés, inconscients qu'ils étaient. Au final, Paul Sauvé a techniquement permis qu'il y ait discussion, en sachant très bien que la discussion n'aurait pas lieu. C'en était toutefois suffisant pour les membres de la presse qui y voient un autre signe indubitable que les temps ont changé, que le « régime » de Paul Sauvé est bien différent de celui de Maurice Duplessis.

Conclusion

Durant les quelques mois qu'a duré son mandat, Paul Sauvé s'est attaqué à la corruption par le biais de mesures concrètes, ou en faisant preuve d'ouverture sur la question, ces signes étant perçus très favorablement par les partisans de l'Union nationale et les membres de la presse, alors que les libéraux perdent peu à peu tous leurs moyens devant les « nouvelles » façons de faire de Paul Sauvé. À preuve, prenons cette décision de Paul Sauvé, en décembre 1959, de revoir le bill 34 où il annonce la révocation de la clause à l'énumérateur (recenseur) unique dans les circonscriptions urbaines. Mise en place sous Maurice Duplessis, cette mesure est décriée par les membres de l'opposition dès son entrée en vigueur, en 1952. Le bill 34 avait pour effet d'instaurer le système d'un énumérateur unique dans la confection des listes électorales pour ce qui est des arrondissements urbains. Précédemment, deux énumérateurs, l'un du Parti libéral, l'autre de l'Union nationale, se partageaient la tâche.

Le 19 décembre 1959, Paul Sauvé décide de remédier à la situation et de revenir au système des deux énumérateurs. Loin de passer inaperçue, cette décision est portée aux nues par les journalistes, en particulier ceux du *Devoir*, qui y voient une rupture nette de la part de Sauvé envers Duplessis. Tel est d'ailleurs le titre de l'article du quotidien sur la chose, le 19 décembre 1959 : « Un “désormais” de taille – Le bill 34 : la clause relative à l'énumérateur unique est rayée! » La mythification de son administration, des cent jours de son mandat, est alors lancée. Pourtant, on ne peut dire – loin de là, même – que Paul Sauvé a réglé tous les problèmes liés à la corruption dans le gouvernement, ou même au sein de l'Union nationale. Gérard Martineau, l'homme par qui passent tous les contrats, tous les fonds, lui qui contrôle les cordons de la caisse électorale de l'Union nationale, légendaire, reste en poste sous Paul Sauvé, nullement inquiété par son nouveau chef.

Dans les faits, il faudra la commission royale d'enquête sur l'administration de l'Union nationale présidée par le juge Élie Salvas, mieux connue sous le nom de la Commission Salvas, mandatée par le premier ministre libéral Jean Lesage, pour tirer les choses au clair. Mais Paul Sauvé – et son souvenir – seront épargnés lors des délibérations de la Commission qui se tiennent en 1961 et 1962. En raison des mesures qu'il a mises en place, du changement de ton dans ses discours, Paul Sauvé aura non seulement assuré sa place dans l'histoire, mais il aura également trouvé le moyen de s'absoudre à ses yeux.

Cet article est tiré de recherches menées lors d'un stage à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, à l'été 2010. L'auteur tient d'ailleurs à remercier Christian Blais pour les commentaires des plus pertinents qu'il lui a offerts à cette occasion.

Mots-clés : mythe, Paul Sauvé, Maurice Duplessis, Québec, « Désormais... »

Pour en savoir plus :

- Denise Bombardier, *Les « cent jours » du gouvernement Sauvé*, mémoire de maîtrise (science politique), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1971, 200 p.
- « Figures de la démocratie – Paul Sauvé », Assemblée nationale du Québec, émission diffusée le 27 juin 2011. En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-36749.html>.
- Xavier Gélinas et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis, son milieu, son époque*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 520 p.
- Paul Labonne, *Paul Sauvé : désormais, l'avenir, 1907-1960*, Outremont, Point de fuite, 2003, 109 p.
- Georges-Émile Lapalme, *Mémoires. Tome 2 : Le vent de l'oubli*, Montréal, Leméac, 1970, 295 p.

- Robert Prévost, « Le “désormais” de Paul Sauvé », *Histoire Québec*, vol. 5, n° 2 (1999), p. 21-28.

- Alexandre Turgeon, « Genèse d'un mythe : les origines du “Désormais...” de Paul Sauvé », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 39, n° 2 (automne 2010), p. 19-25.

- Alexandre Turgeon, « Introduction historique – 4^e session de la 25^e Législature (du 18 novembre 1959 au 18 mars 1960) », *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, Assemblée nationale, Québec, 2010, p. vii-xlvi.